

PRÉFECTURE DU JURA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'Autorisation Environnementale Unique (AEU) « Loi sur l'eau » concernant la création d'une centrale hydroélectrique sur la commune de OUNANS.

Par arrêté préfectoral n° DCPAT-BCIE-20220718-001 du 18 juillet 2022 le préfet du Jura a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du **lundi 8 août au lundi 29 août 2022 - 18h00**, soit pendant 22 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Ounans. Elle concerne la demande d'AEU présentée par la S.A.S JILEO, représentée par M. Ambroise BAILLY. Elle sollicite l'AE pour la création d'un site hydroélectrique, en rive droite de la Loue, exploitant la chute présente au seuil de Ounans.

Cette enquête portera sur la demande d'AEU au titre de la Loi sur l'eau, Installations, Ouvrages, Travaux ou Activités (IOTA).

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire papier du dossier d'enquête ainsi que l'étude d'incidence sur l'environnement seront consultables :

- En mairie de OUNANS, soit les lundis de 16h00 à 18h30 et jeudis de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00.

- Sur le site Internet des services de l'État dans le Jura à l'adresse suivante : Accueil > Publications > Annonces & avis > Enquêtes publiques > Enquête unique - Loi sur l'eau > Création d'une centrale hydroélectrique-OUNANS.

- Sur un poste informatique à la préfecture du Jura - Bureau de la Coordination Interministérielle et de l'Environnement (BCIE) - uniquement sur rendez-vous (03.84.86.84.00).

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra consigner ses observations **lundi 8 août au lundi 29 août 2022 - 18h00** :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ouvert à cet effet à la mairie de OUNANS;

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@jura.gouv.fr (en précisant l'objet : Création d'une centrale hydroélectrique - OUNANS).

- envoyées par courrier au siège de l'enquête en mairie **d'Ounans -8 Route de Salins-39380 OUNANS**, à l'attention du commissaire enquêteur qui l'annexera au registre correspondant ;

- par correspondance à l'attention du BCIE – 8 rue de la Préfecture – 39000 LONS-LE-SAUNIER

M. Jean-Luc MILLET, retraité de France TELECOM, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur. Il recevra personnellement les observations écrites et orales du public en mairie de Ounans, aux jours et heures indiqués ci-après :

- le lundi 8 août 2022 de 15h00 à 18h00,
- le jeudi 18 août 2022 de 9h00 à 12h00,
- le lundi 29 août 2022 de 15h00 à 18h00.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture du Jura – BCIE, sur le site Internet des services de l'État dans le Jura à l'adresse pré-citée, ainsi qu'à la mairie de Ounans.

Toute information relative au projet peut être demandée auprès de M. Ambroise BAILLY (ambroisebailly@tutanota.com - 06 73 23 28 87), Directeur Général de la S.A.S JILEO, dont le siège est situé 4 rue des Bernardines – 21110 TART L'ABBAYE.

Le présent avis sera affiché dans la mairie concernée et sur les lieux du projet, visible des voies publiques, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'AE est le préfet du Jura.